

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240702-CC_2024_074-DE



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2024-074

L'an deux mille vingt-quatre

Le deux juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Yves GOUGNE, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation : 26 juin 2024

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 21

Votes 25

PRESENTS :

Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Denis LANCHON, Anik BLANC, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Renaud PFEFFER, Jean-Pierre CID, Françoise TRIBOLLET, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Pascale CHAPOT, Raphaëlle GUERIAUD, Marilyne SEON, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX

PROCURATIONS :

Loïc BIOT donne procuration à Fabien BREUZIN

Anne RIBERON donne procuration à Caroline DOMPNIER DU CASTEL

Véronique MERLE donne procuration à Patrick BERRET

Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Christèle CROZIER

CENTRE AQUATIQUE

Approbation des tarifs
de la saison 2024-2025,
des cas d'exonération
et de la mise à jour du
règlement tarifaire de
service du centre
aquatique "Les bassins
de l'Aqueduc "

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion sociale, aux Services à la Population et aux Relations extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n° 035/16 du Conseil Communautaire du 5 avril 2016 approuvant les cas d'exonération pour les entrées au Centre aquatique « les Bassins de l'Aqueduc »,

Vu la délibération n° CC-2023-059 du Conseil Communautaire du 23 mai 2023 approuvant les tarifs de la saison 2023-2024,

Vu la délibération n° CC-2023-076 du Conseil Communautaire du 4 juillet 2023 approuvant le règlement tarifaire de service,

Vu l'avis favorable de la Commission d'instruction « Solidarités et Vie sociale » du 4 juin 2024,

Le Centre aquatique intercommunal « Les Bassins de L'Aqueduc » propose un large panel de tarifs en fonction des pratiques, durées et des activités sollicitées par les usagers qui le fréquentent.

Réajustés annuellement, les tarifs ont été augmentés en 2023 uniquement pour les résidents extérieurs au territoire de la Copamo.

En conséquence et compte tenu de l'actuel contexte inflationniste en France, il convient de procéder à la révision des tarifs applicables pour la saison 2024-2025.

La commission d'instruction du 4 juin 2024 propose les évolutions tarifaires suivantes, ainsi que des régulations :

- Application d'un coefficient d'augmentation d'environ 3% sur l'ensemble des tarifs de la grille tarifaire
- Ajustement du tarif « 10 entrées/20 heures » réduit par cohérence par rapport au tarif « 20 heures creuses »
- Régularisation de l'abonnement « 50 entrées pour les établissements spécialisés »
- Augmentation du tarif « anniversaire »
- Suppression du tarif « pack 50 entrées pour les Comités d'Entreprise »
- Régularisation du tarif « 11 entrées bien-être » pour les Comités d'Entreprise

Les grilles tarifaires ci-jointes en annexe détaillent l'ensemble des tarifs.

Pour faciliter les encaissements, les tarifs sont arrondis à la dizaine de centimes d'euros la plus proche.

Par ailleurs, la création d'exonérations pour les entrées au centre aquatique « Les Bassins de L'Aqueduc » a été votée au Conseil Communautaire du 5 avril 2016 et dans ce cadre, les exonérations suivantes avaient été définies :

- La gratuité d'accès au centre aquatique à raison d'une séance d'entraînement le samedi après-midi de 15h à 18h pour une ligne d'eau du bassin sportif pour les pompiers volontaires affectés au territoire et sur présentation, à l'entrée du centre aquatique, de la carte de pompier volontaire
- La gratuité d'accès à une ligne d'eau au groupe des gendarmes de la gendarmerie de Mornant les lundis de 15h à 16h
- la gratuité d'accès aux maîtres-nageurs professionnels sur présentation de leur carte professionnelle valide
- un lot de trois entrées aux bassins et deux entrées à l'espace bien-être et bassin pour les associations du territoire pour leurs manifestations locales sur demande écrite au Président une fois par an.

Or, aujourd'hui, une mise à jour est nécessaire pour prendre en compte les usages des gratuités à destination des publics suivants ainsi que leur mise en place :

- les pompiers, gendarmes, policiers et maîtres-nageurs sur présentation de leur carte professionnelle, quel que soit leur lieu d'habitation ou de travail
- les accompagnateurs majeurs de personnes en situation de handicap : 1 entrée gratuite pour un accompagnateur sur présentation de la carte d'invalidité de la personne accompagnée
- les enfants de moins de 4 ans
- les entrées inscrites sur les « Pass ados »
- un lot de deux entrées aux bassins pour les communes et pour les nouveaux arrivants. La demande devra être effectuée par écrit et transmise au Cabinet du Président de la Copamo par le Maire de la commune



- un lot de trois entrées aux bassins et deux entrées à l'espace bien-être pour les associations du territoire dans le cadre de manifestations locales. La demande devra être effectuée par écrit par le Président de l'association et transmise au Cabinet du Président de la Copamo par le Maire de la commune de résidence de l'association et cela une fois par an maximum.

L'ensemble des relations contractuelles liées à la vente des entrées du Centre Aquatique « Les bassins de l'Aqueduc » est spécifié dans le Règlement Tarifaire de Service depuis 2023.

Ce document précise les prestations du centre aquatique, fixe leurs conditions de vente, distingue leurs modalités d'exécution, cadre les possibilités de réclamations et demandes de remboursement.

A la suite de sa première année de fonctionnement, il convient d'apporter quelques ajustements :

- la prestation « anniversaire » notamment à travers un formulaire de réservation et des modalités d'encadrement des annulations tardives ;
- inclure un délai de franchise en quantité (entrées ou heures) pour les demandes de remboursement.

Le Règlement Tarifaire de Service permet de lier l'acte d'achat de l'usager à un comportement responsable de ce dernier et facilite, en aval, le règlement de contentieux.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 05 JUIL 2024

Notifié ou publié
le 05 JUIL 2024

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE :

- les nouvelles grilles tarifaires de la saison 2024/2025 applicables à partir du 2 septembre 2024,
- la mise à jour des cas d'exonérations,
- la mise à jour du règlement tarifaire de service.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 5 JUILLET 2024
RENAUD PFEFFER, PRÉSIDENT



Le 1^{er} Vice-Président,
Yves GOUGNE

Tarifs 2024-2025 Espace bassins

Grille tarifaire en Euros TTC, applicable à compter du 2 septembre 2024

DESIGNATION	2024-2025		Accès bassins
	COPAMO	Extérieurs	
1 Entrée adulte piscine plein tarif	5,60 €	7,90 €	Tarif applicable à partir de 18 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Valable uniquement le jour de la vente
10 entrées piscine ou 20 heures piscine adultes - Plein tarif	50,10 €	71,10 €	Tarif applicable à partir de 18 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente)
20 entrées Piscine ou 40 heures piscine adultes - Plein tarif	89,00 €	126,40 €	Tarif applicable à partir de 18 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente)
1 Entrée piscine - Tarif réduit	3,90 €	5,70 €	Sur présentation de justificatif de moins d'un an : enfant de 4 à 18 ans, étudiants, porteurs de handicap (+ 1 accompagnateur gratuit selon le besoin d'assistance), ou justificatif de moins de 2 mois : personne en recherche d'emploi, personne ayant un quotient familial inférieur ou égal à 959, familles nombreuses, retraités Valable uniquement le jour de la vente.
10 entrées piscine ou 20 heures piscine - Tarif réduit	38,80 €	56,10 €	Sur présentation de justificatif de moins d'un an : enfant de 4 à 18 ans, étudiants, porteurs de handicap (+ 1 accompagnateur gratuit selon le besoin d'assistance), ou justificatif de moins de 2 mois : personne en recherche d'emploi, personne ayant un quotient familial inférieur ou égal à 959, familles nombreuses, retraités Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente).
20 entrées piscine ou 40 heures piscine - Tarif réduit	62,60 €	90,00 €	Sur présentation de justificatif de moins d'un an : enfants de 4 à 18 ans, étudiants, porteurs de handicap (+ 1 accompagnateur gratuit selon le besoin d'assistance), ou justificatif de moins de 2 mois : personne en recherche d'emploi, personne ayant un quotient familial inférieur ou égal à 959, familles nombreuses, retraités Carte limitée dans le temps (une année à partir de la date de vente).
Tarif piscine CNAS	-25%	-25%	Réduction de 25 % appliquée aux adhérents du CNAS sur présentation de leur justificatif, sur les tarifs COPAMO et tout public, sur les entrées plein tarif individuelles et abonnements de 10 et 20 entrées ou 20 et 40 heures, non cumulable avec d'autre réduction, non applicable sur les tarifs animations et divers.
20 heures piscine en "Heures Creuses"	36,80 €	49,70 €	Valable du Lundi au Vendredi de 11h à 14h et le vendredi à partir de 19h, en temps scolaire et jours fériés ouverts hors été. Produit limité dans le temps (un an à partir de la date de vente).
Entrée gratuite	GRATUITE	GRATUITE	Entrées gratuites telles que fixés par délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2024, un justificatif peut être demandé. Entrées valables uniquement le jour de la présentation du bon cadeau en caisse pour échange.
Groupe "ACM"	3,30 €	5,20 €	Tarif unitaire applicable aux groupes, centres aérés, centres de vacances, colonies de vacances etc... répondant à la réglementation en vigueur (Jeunesse et Sports) et aux conditions de réservation du Centre Aquatique de la COPAMO. Le groupe doit prévoir l'encadrement minimum prévu dans l'article 19 du règlement intérieur. <u>Rappel Normes d'Encadrement</u> : Enfants de moins de 6 ans, un animateur pour cinq dans l'eau au minimum et Enfants de plus de 6 ans, un animateur pour huit dans l'eau au minimum Port de bonnet de même couleur obligatoire
Groupe "établissement spécialisé"	2,80 €	4,60 €	Tarif unitaire applicable aux groupes structurés définis par la COPAMO, dont l'objet est l'accueil de personnes en situation de handicap et répondant à la réglementation en vigueur (Jeunesse et Sports) et aux conditions de réservation du Centre Aquatique de la COPAMO. Le groupe doit prévoir l'encadrement minimum prévu dans l'article 19 du règlement intérieur. <u>Rappel Normes d'Encadrement</u> : Enfants de moins de 6 ans, un animateur pour cinq dans l'eau au minimum et Enfants de plus de 6 ans, un animateur pour huit dans l'eau au minimum Port de bonnet de même couleur obligatoire

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024


Reçu
Levrault

Publié le 05/07/2024
Personnes en situation de handicap
ID : 069-246900740-20240702-CC_2024_074-DE

50 entrées groupe "établissement spécialisé"	130,00 €	220,00 €	Tarif unitaire applicable aux groupes structurés définis par la COPAMO, dont l'objet est l'acquisition et répondant à la réglementation en vigueur (Jeunesse et Sports) et aux conditions de réservation. Le groupe doit prévoir l'encadrement minimum prévu dans l'article 19 du règlement intérieur. <u>Rappel Normes d'Encadrement</u> : Enfants de moins de 6 ans, un animateur pour cinq dans l'eau au minimum et Enfants de plus de 6 ans, un animateur pour huit dans l'eau au minimum Port de bonnet de même couleur obligatoire
Formule Anniversaire à partir de 6 ans	70,00 €	90,00 €	les samedis après midi, sur réservation auprès du Centre Aquatique. Tarif forfaitaire applicable aux groupes anniversaires de 5 à 10 enfants et un adulte ou deux accompagnateurs dans une période de 1 mois autour de la date d'anniversaire sur justification du parent organisateur. Prestations : accès à l'espace aquatique + accès à un espace aquatique privatisé de 15 à 16 h avec surveillance et matériel aquatique + prêt d'une salle pendant une heure pour goûter avec état des lieux entrée/sortie.
Entreprise et Comité d'Entreprise 11 entrées ou 22 heures	45,10 €	64,00 €	Réservé aux Comités d'entreprises, sur présentation d'une attestation d'employeur de l'année en cours Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente).
Achat du Support CARTE sans contact	3,00 €	3,00 €	Achat de la carte sans contact : pour tout type d'abonnement, ou remplacement de carte perdue. Cette carte est personnelle et elle est rechargeable à l'utilisation.

Tarifs 2024-2025 Espace Bien-Être-Cardio

Grille tarifaire en Euros TTC, applicable à compter du 2 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
 Reçu en préfecture le 05/07/2024
 Publié le 
 ID : 069-246900740-20240702-CC_2024_074-DE

Espace Bien-être-cardio avec accès bassins

DESIGNATION	2024-2025		Grille tarifaire en Euros TTC, applicable à compter du 2 septembre 2024
	COPAMO	Extérieurs	
1 Entrée adulte (>18 ans)	11,50 €	15,10 €	Tarif applicable à partir de 18 ans en l'absence de toute justification de tarif réduit. Valable uniquement le jour de la vente.
1 Entrée tarif réduit	9,60 €	13,40 €	Tarif applicable sur présentation d'un justificatif aux étudiants, personnes en situation de handicap (+ 1 accompagnateur gratuit), personnes en recherche d'emploi (attestation pôle-emploi), personne ayant un quotient familial CAF inférieur ou égal à 900, familles nombreuses, retraités Valable uniquement le jour de la vente.
10 entrées ou 20 heures	96,80 €	124,90 €	Tarif applicable à partir de 18 ans. Entrées valables 1 an à partir de la date de vente.
11 entrées C.E. - Entreprise COPAMO	87,10 €	112,40 €	Tarif applicable aux Entreprises du territoire du Pays Mornantais. Tarif applicable aux Comités d'Entreprises extérieurs sur l'achat en nombre minimum de 10 abonnements. Entrées limitées dans le temps (une année à partir de la date de vente).
20 entrées ou 40 heures	170,50 €	216,90 €	Tarif applicable à partir de 18 ans . entrées valables 1 an à partir de la date de vente.
10 entrées "heures creuses" Bien-être-cardio	79,80 €	110,90 €	Tarif applicable à partir de 18 ans du lundi au vendredi de 11h à 14h uniquement, hors jour férié. Entrées valables 1 an à partir de la date de vente.
Animation Espace Bien être et Cardio et espace bassins	13,60 €	16,80 €	Tarifs applicables pour les + de 18 ans.
Entrée gratuite	GRATUITE	GRATUITE	Entrées gratuites telles que fixés par délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2024, un justificatif peut être demandé. Entrées valables uniquement le jour de la présentation du bon cadeau en caisse pour échange.
Achat du support bracelet sans contact	5,00 €	5,00 €	Achat du bracelet sans contact : pour tout type d'abonnement, ou remplacement du bracelet perdu. Ce bracelet est personnel et il est rechargeable à l'utilisation

Espace Bien Etre : Accès réservé aux personnes majeures, porteur d'un bracelet

Tarifs 2024-2025 Activités

Grille tarifaire en Euros TTC, applicable à compter du 2 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240702-CC_2024_074-DE

Activités			
Désignation	2024-2025		Grille tarifaire en Euros TTC, applicable à compter du 2 septembre 2024
	COPAMO	Extérieurs	
Cours collectifs & activités d'Aqua forme Saison complète (Séances de 30 à 60 minutes)	273,00 €	353,00 €	Tarif applicable pour une année scolaire d'activités encadrées : AquaForme, aquaphobie, cours de natation... (séance de 30 min à 1 heure) comprenant le prix de l'entrée à l'espace bassins à partir de 16 ans. Produit limité dans le temps (tarif pour une activité sur l'année scolaire)
"Aqua forme plus" saison complète	378,00 €	458,00 €	Tarif applicable pour une année scolaire d'activités encadrées : AquaForme, aquaphobie, cours de natation... (séance de 30 min à 1 heure) comprenant le prix de l'entrée à l'espace bien-être-cardio. Produit limité dans le temps. Chargement sur un bracelet Bien-être.
Cours collectifs & activités d'Aqua forme Demi-saison (Séances de 30 à 60 minutes)	160,00 €	222,00 €	Tarif applicable pour une période d'activités : Aquagym, aquatonic, aquabike... (séance de 30 min à 1 heure) comprenant le prix de l'entrée à l'espace bassins. Produit limité dans le temps (tarif pour une activité sur une demi-saison)
"Aqua forme plus" demi-saison	226,00 €	288,00 €	Tarif applicable pour une période d'activités : AquaForme, aquatonic, aquabike (séance de 30 à 1 heure) comprenant le prix de l'entrée à l'espace bien-être - cardio. Produit limité dans le temps (tarif pour une activité sur une demi-saison). Chargement sur un bracelet Bien-être - cardio.
Location Aquabike à l'unité (30 minutes)	4,50 €	4,50 €	Tarif pour la location d'un aquabike, sur réservation, pour 30 mn d'activité libre. Tarif hors entrée à l'espace bassins. Valable uniquement le jour de la vente
Activité d'AquaForme à l'unité	13,20 €	16,10 €	Inscription sur liste d'attente pour 30 ou 45 mn d'activité dirigée. Entrée piscine incluse. Valable uniquement le jour de la vente
Tarif Individuel Animation tarif moins de 16 ans	12,60 €	14,30 €	Tarif à la journée pour participer à une activité organisée par le service du Centre Aquatique. Entrée incluse
Tarif Individuel Animation tarif plus de 16 ans	8,80 €	9,60 €	Tarif à la journée pour participer à une activité organisée par le service du Centre Aquatique. Entrée incluse
Entrée Gratuite	- €	- €	Opération ponctuelle de marketing/communication définie par le Bureau Communautaire
Brevet de Natation	5,70 €	5,70 €	Passage du brevet de natation sur réservation. Tarif avec entrée espace bassins comprise. Valable uniquement le jour de vente.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 069-246900740-20240702-CC_2024_074-DE

Tarifs 2024-2025 Divers

Grille tarifaire en Euros TTC, applicable à compter du 2 septembre 2024

Divers			
Designation	2024-2025		Grille tarifaire en Euros TTC, applicable à compter du 2 septembre 2024
	COPAMO	Extérieurs	
MISE à DISPOSITION du personnel éducateur	41,00 €	62,00 €	TARIF HORAIRE : Tarif applicable pour toute prestation d'enseignement, d'animation nécessitant la mise à disposition d'un maître-nageur de la COPAMO. La mise à disposition du personnel n'est possible que dans le cadre d'une convention pour un minimum de 12 semaines consécutives d'activités. Tarif facturé même en cas d'absence.
MISE à DISPOSITION du personnel (surveillant, hôtesse d'accueil, agent technique et d'entretien)	31,00 €	52,00 €	TARIF HORAIRE : Tarif applicable pour toute prestation nécessitant la mise à disposition d'un agent de la COPAMO. La mise à disposition du personnel n'est possible que dans le cadre d'une convention pour un minimum de 12 semaines consécutives d'activités. Tarif facturé même en cas d'absence.
MISE à DISPOSITION partagé du personnel (surveillant, hôtesse d'accueil, agent technique et d'entretien)	15,00 €	26,00 €	TARIF HORAIRE : Tarif applicable pour toute prestation nécessitant la mise à disposition d'un agent de la COPAMO, dans le cas d'une utilisation conjointe d'un même bassin par au moins 2 établissements. La mise à disposition du personnel n'est possible que dans le cadre d'une convention pour un minimum de 12 semaines consécutives d'activités. Tarif facturé même en cas d'absence.
Primaires	 	Se référer au tarif ci-contre	Gratuité applicable uniquement aux établissements des écoles primaires de la COPAMO, dans le cadre de leur projet pédagogique défini avec l'IEN. Sur conventionnement
Collèges	Tarif conventionné	Se référer au tarif ci-contre	Conventionnement, subvention du département adopté en début d'année scolaire, pour la mise à disposition de 3 lignes d'eau par classe et par créneau horaire.
Lycées	Tarif conventionné	Se référer au tarif ci-contre	Conventionnement adopté en début d'année scolaire, pour la mise mise à disposition de 3 lignes d'eau par classe et par créneau horaire
Location ligne d'eau bassin sportif	52,00 €	77,00 €	Tarif horaire de la location d'une ligne d'eau.
Location bassin d'activités ou ludique	103,00 €	206,00 €	Tarif horaire de location du bassin apprentissage ou du bassin ludique, avec établissement d'une convention d'utilisation. Vestiaire collectif, établissement fermé.
Location bassin d'activités ou ludique établissement spécialisé	52,00 €	103,00 €	Tarif horaire de location du bassin apprentissage ou du bassin ludique, avec établissement d'une convention d'utilisation. Tarifs réservés uniquement aux établissements spécialisés. Vestiaire collectif, établissement fermé.
Location demi bassin d'activités ou ludique	26,00 €	52,00 €	Tarif horaire de location du bassin apprentissage ou du bassin ludique, avec établissement d'une convention d'utilisation. Tarifs réservés uniquement aux établissements spécialisés. Pas de tarif de gratuité pour les établissements spécialisés COPAMO, mais tarif symbolique pour accompagner ce type de structure. Vestiaire collectif, établissement fermé.
Location SNACK	 	 	Redevance d'occupation du domaine public. Conventionnement spécifique.
Association affiliée à la Fédération Française de Natation (Gala)	1 030,00 €	1 030,00 €	Participation sur la base de la nature de l'activité selon tarif ci-contre, réservé aux associations affiliées à la FFN sur les activités compétitives : natation sportive, natation synchronisée, water-polo et formation BNSSA. Sur conventionnement. Tarif par jour pour une accessibilité tous bassins
Association affiliée à la Fédération Française de Natation (compétition, activité de promotion de la natation)	773,00 €	773,00 €	Participation sur la base de la nature de l'activité selon tarif ci-contre, réservé aux associations affiliées à la FFN sur les activités compétitives : natation sportive, natation synchronisée, water-polo et formation BNSSA. Sur conventionnement.
Association affiliée à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins	 	 	Participation sur la base de la nature de l'activité selon tarif ci-contre, activités et horaires prédéfinis par conventionnement
Gobelets tisanderie Bien-être-cardio	2,00 €	2,00 €	Vente de gobelet centre aquatique (tisanderie bien-être-cardio).

Règlement tarifaire de service du Centre Aquatique Les Bassins de l'Aqueduc

Art. 1 : Préambule

Le règlement tarifaire fait l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement.

Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions du présent règlement, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

La Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement tarifaire. Son application entrera alors en vigueur à compter de son affichage.

En tant qu'utilisateur des services du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc, l'usager est tenu de connaître et de respecter le règlement intérieur, qui définit les droits et les devoirs des usagers ainsi que les règles générales du site.

Art 2 : Prestations du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc

2.1. Conditions d'abonnement et d'adhésions aux prestations

Les contrats de souscription couvrent la période choisie de date à date pour les abonnements semestriels et annuels.

En dehors des situations listés à l'article 5 ci-après, la non-utilisation temporaire ou définitive des installations et des prestations n'ouvre à l'abonné aucun droit à report ou résiliation avec remboursement.

Le report, la modification du planning des activités ne pourront donner lieu à aucun échange ni remboursement.

ATTENTION : Durant les vacances scolaires, les horaires d'ouverture du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc ainsi que les horaires des cours et des activités sont susceptibles de changement.

2.2. Caractéristiques des prestations

ENTREE UNITAIRE	
Espace aquatique	Espace bien-être-cardio (accès bassins compris)
Accès libres aux bassins	Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammams, salle cardio
Mineurs et majeurs	Majeurs uniquement
Ticket vendu à l'unité	
Valable uniquement le jour de l'achat	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).	

ABONNEMENT « ENTREE »	
Espace aquatique	Espace bien-être-cardio (accès bassins compris)
Accès libres aux bassins	Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammams, salle cardio
Mineurs et majeurs	Majeurs uniquement
Support nominatif mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire du support accompagné de personnes de son entourage de même « catégorie »	
Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).	

ABONNEMENT « HORAIRE »	
Espace aquatique	Espace bien-être-cardio (accès bassins compris)
Accès libres aux bassins	Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammams, salle cardio
Mineurs et majeurs	Majeurs uniquement
Support nominatif et heures non cessibles valable 1 an à compter de la date d'achat	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).	

ABONNEMENT « HEURES CREUSES »	
Espace aquatique	Espace bien-être-cardio (accès bassins compris)
Accès libres aux bassins	Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammams, salle cardio
Mineurs et majeurs	Majeurs uniquement
20 heures carte nominative non cessibles valable 1 an à compter de la date d'achat sur les horaires du lundi au vendredi entre 11h et 14h ou vendredi à partir de 19h hors vacances scolaires + jours fériés ouverts	10 entrées bracelet nominatif mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire du support accompagné de personnes de son entourage valable 1 an à compter de la date d'achat sur les horaires du lundi au vendredi entre 11h et 14h uniquement hors vacances scolaires
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).	

FORMULES ACTIVITES AQUATIQUES	
Séance unitaire AQUASPORT	
Accès à 1 séance d'Aqua sport, activité au choix (en fonction des places disponibles) + accès aux bassins avant/après la séance (en fonction des horaires d'ouverture)	
Séance vendue à l'unité et uniquement valable uniquement le jour de l'achat	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).	

Demi-saison AQUASPORT
Accès à une séance d'Aqua Sport par semaine sur inscription en début de saison sportive (septembre) ou en milieu de saison sportive (février) + accès aux bassins avant/après la séance (en fonction des horaires d'ouverture) sur planning établi en début de saison sportive
Accessible à partir de 16 ans
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).

Saison complète AQUASPORT
Accès à une séance d'Aqua Sport par semaine sur inscription en début de saison sportive (septembre) + accès aux bassins avant/après la séance (en fonction des horaires d'ouvertures) sur planning établi en début de saison sportive
Accessible à partir de 16 ans
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat avec facilité de paiement en 3 fois. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).

FORMULES ACTIVITES AQUATIQUES
Saison complète NATATION
Différents types de niveau (phobie, apprentissage, intermédiaire, perfectionnement) définis en début de saison sportive (ajustement possible pour homogénéité du groupe)
Accès à une séance de natation par semaine sur inscription en début de saison sportive (septembre) + accès aux bassins avant/après la séance (en fonction des horaires d'ouverture) sur planning établi en début de saison sportive
Accessible à partir de 6 ans pour les enfants
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat avec facilité de paiement en 3 fois. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).

FORMULES ACTIVITES AQUAFORM +
Demi-saison AQUAFORM +
Accès à l'espace bien-être sur le créneau horaire de l'activité choisi par l'utilisateur (avant ou après le cours), sur inscription en début de saison sportive (septembre) ou en milieu de saison sportive (février)
Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammams, salle cardio
Accessible uniquement aux personnes majeures
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).
Saison complète AQUAFORM +
Accès à l'espace bien-être sur le créneau horaire de l'activité choisi par l'utilisateur (avant ou après le cours), sur inscription en début de saison sportive (septembre)
Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammams, salle cardio
Accessible uniquement aux personnes majeures
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat avec facilité de paiement en 3 fois. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).

TARIFS « ENTREPRISES/ COMITE D'ENTREPRISE »	
Espace aquatique	Espace bien-être-cardio (accès bassins compris)
Accès libres aux bassins	Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammams, salle cardio
Mineurs et majeurs	Majeurs uniquement
Support nominatif mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire du support accompagné de personnes de son entourage de même « catégorie » Support nominatif et heures non cessibles. Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée/heures non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).	Support nominatif mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire du support accompagné de personnes de son entourage de même « catégorie »
Valable 1 an à compter de la date d'achat	
Tarifs préférentiels avec charge de + 1 entrée ou 2 heures en fonction du choix de l'abonnement (entrée ou horaire). L'achat doit se faire par le responsable du CE.	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).	

FORMULES ACTIVITES AQUATIQUES
Anniversaires
Accès à partir de 6 ans jusqu'à 11 ans, les samedis après-midi, sur réservation auprès du Centre Aquatique. Tarif forfaitaire applicable aux groupes anniversaires de 5 à 10 enfants et un adulte ou deux accompagnateurs dans une période de 1 mois autour de la date d'anniversaire sur justificatif du parent organisateur.
Prestations : Accès à l'espace aquatique + accès à un espace aquatique privatisé de 15h à 16h avec surveillance et matériel aquatique + prêt d'une salle pendant une heure pour goûter (non fourni) avec état des lieux entrée/sortie.
Le prix est payable intégralement le jour de la réservation. Le paiement peut s'effectuer en espèces, par chèque, par carte bancaire, par ANCV (chèques vacances et coupon sport).

2.3 Prix des prestations

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc. Ils sont consultables sur le site internet. Les prix affichés sont Toutes Taxes Comprises (TTC).
 À tout moment, ils sont susceptibles de modification par la COPAMO et entrent en vigueur à compter de la date fixée par la délibération du Conseil Communautaire.
 Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à leur entrée en vigueur.

2.3.1 Pièces justificatives

Il pourra être demandé par l'agent en caisse tout justificatif permettant de vérifier d'éligibilité à un tarif, l'appartenance à une catégorie d'âge...

A défaut de présentation du justificatif demandé, l'utilisateur ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif réduit.

2.3.2 Arrêts techniques et fermetures

La durée de validité des différentes formules et les prix pratiqués intègrent les arrêts techniques nécessaires à la maintenance de l'équipement.

Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

Art. 3 : Modalités d'achat

La vente des droits d'entrée est réalisée directement à la caisse située à l'entrée du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc.

Aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'agent situé à l'accueil.

La Direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les usagers en dehors de ce cadre : ils seront refusés lors de l'entrée et aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

Les formules abonnements (entrées/heures/activités) sont souscrites pour une durée de date à date.

3.1 Option de paiement différé par prélèvement bancaire

L'utilisateur pourra étaler le règlement dans le cas de l'achat des prestations suivantes :

- Aqua Sport saison complète
- Natation enfant ou adulte
- Aquaform + saison complète

La mise en place de prélèvements automatiques n'est possible qu'à partir d'un dossier complet, visé par l'administration du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc.

Le bénéfice de cette option est soumis à autorisation du service des Finances de la COPAMO.

Le souscripteur engage sa responsabilité :

- À fournir l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place des prélèvements automatiques dont un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) et d'une autorisation de prélèvement signée (SEPA) ;
- À honorer le règlement des prélèvements mensuels ; dans le cas contraire, la procédure indiquée au point 3.2 sera initiée

Ce service est effectué à titre gratuit et sans frais de dossier.

Pour les formules Aqua Sport ou les cours de natation à la saison complète :

- La 1^{ère} mensualité est due le jour de l'achat ;
- Les prélèvements bancaires sont ensuite programmés sur les 2 mois suivants la 1^{ère} mensualité, au 5 de chaque mois

3.2 Rejet de prélèvement

En cas de rejet de prélèvement pour insuffisance bancaire ou refus volontaire, la procédure suivante est appliquée :

- L'utilisateur reçoit un mail de la part du Centre Aquatique l'informant du rejet de prélèvement et de l'opposition de sa carte d'accès.

- L'utilisateur n'a donc plus accès via sa carte d'abonnement au centre aquatique tant que la situation n'a pas été régularisée
- Un recours sera alors entrepris par le Trésor Public auprès du tiers débiteur pour recouvrer la créance
- Dès lors que la créance sera recouvrée l'opposition de la carte d'accès sera levée

Son titre d'accès aux infrastructures est désactivé jusqu'à régularisation de sa situation comptable. Le fait d'être en difficultés financières ne constitue pas un motif recevable pour prétendre à une demande de résiliation ou de remboursement.

Art. 4 : Modalités d'accès au Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc

L'accès aux différents espaces est soumis au contrôle du titre d'entrée lors du passage obligatoire aux tripodes en entrée.

La Direction et les agents du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc se réservent le droit de refuser la vente de titres d'entrée et/ou l'accès à toute personne :

- Ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue ;
- Ne présentant pas de titre d'accès valable ;
- Ne respectant pas l'obligation de contrôle d'accès.

Les horaires d'ouverture du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc ainsi que les horaires et le contenu des séances peuvent faire l'objet de modifications périodiques (vacances scolaires, arrêts techniques...).

4.1 Titre d'entrée

La fourniture d'un bracelet ou d'une carte d'accès électronique est incluse au montant de la souscription à un abonnement activité. Il sera en revanche facturé lors du premier achat d'un abonnement entrées ou heures. Le support reste valable pour tout rechargement.

A l'issue de leur utilisation, les cartes et badges fournis doivent être restituées à l'accueil.

Seuls les tickets unitaires d'entrée sont jetables.

Toute demande de remplacement de carte et de bracelet (en cas de perte, vol, dégradation) viendra immédiatement annuler la précédente et sera facturée au tarif en vigueur.

4.2 Aptitude à l'exercice physique

Lors de la conclusion du contrat, l'abonné déclare en tout état de cause avoir fait contrôler préalablement par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive.

L'abonné s'engage par ailleurs à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes et le règlement intérieur des Bassins de l'Aqueduc.

Art. 5 : Réclamations

Toute réclamation sera adressée à la COPAMO par lettre recommandée avec accusé de réception.

5.1 Report

Sur présentation d'une demande formalisée par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception (avec nom, prénom et coordonnées du demandeur) accompagnée de pièces justificatives, le report du terme de l'abonnement peut être accordé, pour motif de santé uniquement sur les abonnements piscine et/ou bien-être-cardio.

Le report ne pourra excéder une durée de 3 mois.

5.2 Résiliation avec remboursement

Sur présentation d'une demande formalisée par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception (avec nom, prénom et coordonnées du demandeur) accompagnée de pièces justificatives, la résiliation avant le terme de l'abonnement peut être accordée dans les cas suivants :

Motifs	Pièces justificatives	Date de prise en compte/ Délai de franchise
Raisons de santé	Certificat médical circonstancié de moins d'un mois	A réception des justificatifs conformes/ 1 mois/1 entrée/2heures
Déménagement au-delà du territoire COPAMO	Justificatifs d'ancien et de nouveau domicile de moins d'un mois	A réception des justificatifs conformes/ 2 mois/2 entrées ou 4 heures
Perte d'emploi	Courrier de licenciement/ Justificatif de fin de contrat	A réception des justificatifs conformes/ 1 mois/1 entrée/2heures
Abonnement non entamés	Carte ou bracelet abonnement	A réception des justificatifs conformes dans les 30 jours suivants la date d'achat/ 1 mois/1 entrée/2heures

La formule anniversaire ne bénéficie pas des clauses de remboursement ci-dessus, sauf en cas de raisons de santé : fourniture de la pièce justificative (certificat médical circonstancié de moins d'une semaine) avant le jour réservé pour l'anniversaire. Dans ce cas le tarif réglé pour la réservation de la formule anniversaire sera remboursé dans son intégralité.

Art. 6 : Sanctions

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, est passible de sanction pouvant aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive, cette dernière emportant la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

La clause résolutoire emporte la résiliation de plein droit du contrat avec l'utilisateur/abonné qui :

- Commettrait une grave infraction aux dispositions du présent contrat ou du règlement intérieur ;
- Commettrait des actes de violences au sein du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc ;
- Se livrerait à des actes de vols ou de dégradations intentionnelles ;
- Ferait preuve d'un comportement de nature à troubler et/ou à gêner la tranquillité des autres membres et usagers ;
- Tiendrait des propos agressifs et/ou insultants envers les membres du personnel et/ou des usagers du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc ;
- Engagerait la responsabilité des agents du Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc en raison d'une pratique sportive déraisonnable compte tenu de son état de santé ;

- N'honorera pas, totalement ou partiellement le paiement de l'une de ses échéances contractuelles ;
- Aurait une tenue indécente ou inadéquate aux activités pratiquées ;
- Aurait fait une fausse déclaration concernant tout ou partie des informations figurant sur le contrat d'abonnement.

Art. 7 : Sécurité

La vente est interdite à tout enfant de moins de 10 ans non accompagné d'une personne ayant autorité. Une pièce d'identité sera demandée afin de confirmer l'âge de l'enfant.

Pour les séances en groupe et en cas de fréquentation excessive à une séance, la Direction se réserve le droit de proposer à l'utilisateur un autre créneau sur un horaire et/ou un jour différent voire de refuser l'inscription à ce créneau. L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

Art. 8 : Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Conformément au règlement 2016/679 du Parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données », les usagers disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par le Centre Aquatique les Bassins de l'Aqueduc.

Ces informations ne pourront être transmises à un organe tiers sans accord expresse et préalable de l'utilisateur.

Le présent règlement sera affiché à compter du 1^{er} septembre 2024.